

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 03710

Numéro SIREN : 300 560 588

Nom ou dénomination : MESSER FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 45488



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Messer France S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Messer France S.A.S.
24, Quai Gallieni - 92150 Suresnes
Ce rapport contient 36 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Messer France S.A.S.

Siège social : 24, Quai Gallieni - 92150 Suresnes
Capital social : € 22 663 320

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associé unique de la société Messer France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Messer France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Faits caractéristiques de l'exercice

- L'annexe est introduite par la présentation des « faits caractéristiques de l'exercice ».

Nous avons apprécié la présentation de ces faits caractéristiques et de leur traduction comptable dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et avons vérifié que leur description restituait une information appropriée.

Règles et méthodes comptables

- La note B de l'annexe, « Immobilisations financières », expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la dépréciation éventuelle des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels sur les estimations auxquelles elles conduisent et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Louis Caulier
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 24 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 0 0 5 6 0 5 8 8 0 0 5 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI	277 230	277 230		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	7 536 513	6 988 068		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	8 664 642	4 725 648		
		Constructions AP	AQ	25 567 987	19 357 607		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	245 014 612	197 030 596		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	66 337 404	53 314 025		
		Immobilisations en cours AV	AW	15 123 686	1 396 921		
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	48 629 361	48 629 361		
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	126 094	126 094		
	TOTAL (II) BJ		BK	417 277 529	282 812 865	134 464 664	129 076 129
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	1 827 672	253 826	1 573 846	1 366 551
		En cours de production de biens BN	BO	573 959		573 959	106 806
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	2 537 901		2 537 901	2 479 479
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	56 914		56 914	56 914
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	35 523 584	2 701 241	32 822 343	31 331 441
		Autres créances (3) BZ	CA	3 443 843		3 443 843	2 554 273
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	5 441 990		5 441 990	5 119 129	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	289 829		289 829	286 050	
	TOTAL (III) CJ	CK	49 695 692	2 955 067	46 740 625	43 300 643	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	466 973 221	285 767 932	181 205 289	172 376 772	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CP	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 663 320)	DA	22 663 320	22 663 320	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	39 265 635	39 265 635	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 266 332	2 266 332	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	8 507	8 507	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	19 164 135	19 164 135	
	Report à nouveau	DH	10 133 447	3 459 883	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 006 796	6 673 564	
	Subventions d'investissement	DJ	86 745		
	Provisions réglementées *	DK	10 938 278	10 760 719	
	TOTAL (I)	DL	115 533 195	104 262 095	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	616 547	430 313	
	Provisions pour charges	DQ	6 308 442	7 897 158	
	TOTAL (III)	DR	6 924 989	8 327 471	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 000 000	23 835 095	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 903 591	18 817 568	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 037 484	6 887 937	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 651 171	3 105 123	
	Autres dettes	EA	8 505 819	3 548 864	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 649 040	3 592 619	
TOTAL (IV)	EC	58 747 105	59 787 206		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	181 205 289	172 376 772		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 612 051	32 746 943	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 721 672	FB	237 045	FC	13 958 717	12 529 134	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	89 263 526	FE	1 560 092	FF	90 823 618	82 762 779
			FG	38 010 965	FH	2 898 210	FI	40 909 175	37 786 635
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	140 996 163	FK	4 695 347	FL	145 691 510	133 078 548	
	Production stockée*				FM	525 575	(28 209)		
	Production immobilisée*				FN	2 121 363	1 791 215		
	Subventions d'exploitation				FO	70 666			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 370 082	3 523 941		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	82 413		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	151 779 198	138 447 908	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	27 318 417	23 963 305		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(242 282)	(4 349)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	65 152 450	59 868 323		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 239 457	3 357 281		
Salaires et traitements*					FY	20 486 528	18 489 577		
Charges sociales (10)					FZ	8 877 559	8 462 978		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	12 286 259	12 660 315	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	(40 397)	2 120 077
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	184 554	143 438		
Autres charges (12)					GE	349 879	463 275		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	136 612 424	129 524 220		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	15 166 774	8 923 688		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	130 656	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14 073	15 572	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	5 729	2 574	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	150 458	18 146		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	508 269	835 732	
	Différences négatives de change					GS	10 339	2 998	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	518 608	838 730		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(368 150)	(820 584)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	14 798 624	8 103 104		

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	274 139	109 535	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	262 598	198 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 167 779	1 326 481	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 704 516	1 634 349	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	440 353	1 217 374	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	67 010	158 284	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	944 807	839 248	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 452 170	2 214 906	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	252 346	(580 557)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	675 874		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	3 368 300	848 983	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	153 634 172	140 100 403	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	142 627 376	133 426 839	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	11 006 796	6 673 564	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	130 656	0
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	506 848	834 855
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	1 510	11 410
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 161 167	2 371 170
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	135 718	122 456
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	REGULARISATION COMPTES CLIENTS				46 371	
	REGULARISATION COMPTES FOURNISSEURS				179 150	
	INDEMNITES RECUES CLIENTS				48 589	
	DIVERS				29	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

**ANNEXE
(Loi du 30 avril 1983)**

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 181.205.289 EUR et au compte de résultat de l'exercice dont le total s'élève à 153.634.172 EUR.

L'exercice d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 s'est soldé par un bénéfice de 11.006.796 EUR.

Les notes et tableaux figurant au sommaire ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

Elément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		Note n° ou Tableau n°	Non significatives	Non applicables
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	* Méthodes d'évaluation	1		
	* Calcul des amortissements et des provisions	1		*
	* Changements de méthode			*
	* Dérégations			
	* Informations complémentaires pour donner une image fidèle	2		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	* Etat de l'actif immobilisé	3		
3	* Etat des amortissements	4		
4	* Etat des provisions	5		
5	* Etat des créances et des dettes	6		
6	* Informations et commentaires sur :			
	a) éléments relevant de plusieurs postes du bilan	7		*
	b) réévaluation			*
	c) immobilisations incorporelles			*
	d) intérêts immobilisés			*
	e) intérêts sur éléments de l'actif circulant			*
	f) différences d'évaluation sur éléments tangibles de l'actif circulant			*
	g) avances aux dirigeants			*
6	h) produits à recevoir	8		
6	i) charges à payer	9		
6	j) charges et produits constatés d'avance	10		*
6	k) charges à répartir sur plusieurs exercices			
6	l) variation des capitaux propres	11		
6	m) composition du capital social	12		*
	n) parts bénéficiaires			*
	o) obligations convertibles			
6	p) ventilation du chiffre d'affaires	13		
6	q) ventilation de l'impôt sur les bénéfices	14	*	
	r) écart de conversion		*	
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
	* Crédit-bail			*
	* Engagements financiers			*
	* Dettes garanties par des sûretés réelles			*
1	* Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	1		
7	* Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	15		
1	* Rémunération des dirigeants	1		
8	* Effectif moyen	16		
9	* Identité des sociétés-mères	17		
10	* Liste des filiales et participations	18		
	IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			*

Elément : 1
Note : 1

ANNEXE AU BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. La reprise économique dont a bénéficié la France en 2021, s'est ressentie sur les résultats de Messer France, qui a vu son activité progresser fortement par rapport à l'année précédente.
2. La construction d'une deuxième unité de production de dioxyde de carbone liquide sur le site de Lacq a commencé. La production devrait démarrer au deuxième trimestre 2022.
3. Messer France a obtenu l'Autorisation de Mise sur le Marché du produit Meopa, mélange d'Oxygène et de Protoxyde d'azote médicinal. Cet activité est implantée sur le site de conditionnement médical à Saint-Georges.
4. Les coûts du gaz et de l'électricité en Europe et en France ont subi une hausse historique à partir de l'été pour atteindre en fin d'année des niveaux records.
5. Concernant le litige opposant Messer France et les sociétés GAME et CLEMESSY, en Octobre 2021, le jugement en appel a condamné Messer France à payer au sous-traitant CLEMESSY 51k€, par rapport à la condamnation en première instance de 554k€. Le sous-traitant CLEMESSY a remboursé en Décembre 2021 le trop perçu.
Le jugement en appel a également condamné Messer France à payer au liquidateur du sous-traitant GAME 67k€, par rapport à la condamnation en première instance de 719k€.
Compte tenu de la forte probabilité que parties adverses fassent appel de ces condamnations, et la période d'appel expirant le 22 Février 2022, Messer France n'a pas comptabilisé ces éventuels profits dans ces résultats 2021.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (SANS INCIDENCE SUR LES COMPTES 2021)

1. L'année 2022 est marquée depuis le 24 Février par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, avec comme conséquences directes la flambée des cours du gaz, de l'électricité et du pétrole. Cette crise va avoir un impact important sur l'activité économique et l'inflation, avec entre autres de nombreux secteurs d'activités qui devraient être touchés par des pénuries de matières ou de composants en provenance de la Russie ou de l'Ukraine.
2. Messer France subit depuis le début de l'année 2022 d'importantes difficultés d'approvisionnement en hélium suite à des arrêts non programmés de production des usines auprès desquelles la société s'approvisionne. Ces arrêts non programmés de production ont provoqué l'interruption des approvisionnements en Gaz à partir de ces sites. Ces événements totalement imprévisibles, qui échappent entièrement au contrôle de Messer France et dont la société ne peut pas éviter les effets, constituent un cas de force majeure, dont elle ne connaît pas encore la durée.

La société met absolument tout en œuvre pour pallier l'interruption de ses approvisionnements et toutes les solutions possibles sont recherchées pour pouvoir reprendre le cours régulier de sa fourniture de Gaz dans les tout meilleurs délais.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, risque de durcir cette situation, la Russie étant un producteur important d'hélium.

3. Le 1 Février 2022, la cour de cassation a notifié Messer France que les sociétés GAME et CLEMESY dans le litige les opposant à Messer France, s'étaient pourvues en cassation pour contester les arrêtés d'Octobre 2021.

PRINCIPES, REGLES et METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation comptable française.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

« Absence de changements de méthodes »

Elément : 1
Note : 1 (suite 2)

A - IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations payées en devises au cours de l'exercice 2021 ont été valorisées au cours officiel de la devise du dernier jour du mois d'acquisition.

Le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise, par elle-même, ne comporte aucune charge financière ni frais de siège et s'élève à 2.121.363 EUR qui se décompose en coût de main-d'œuvre pour 2.121.363 EUR et matières consommées pour 0 EUR.

Les frais de préparation des emballages récupérables sont immobilisés selon un coût standard comprenant les frais de main-d'œuvre et les fournitures incorporées (peinture, robinets, chapeaux...).

Le fonds de commerce relatif à Indugas, une société acquise par Praxair en 2001, s'élève à 277.230 EUROS.

Elément : 1
Note : 1 (suite 3)

En application des nouvelles règles comptables, à compter du 01^{er} janvier 2005, les immobilisations doivent être amorties, non plus sur leur durée d'usage qui correspond à celle admise par l'Administration, mais sur leur durée d'utilisation.

C'est ainsi que le taux d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations a été modifié en 2005. Il en est ainsi notamment pour :

- Les bouteilles, qui sont amorties sur 20 ans au lieu de 15 ans,
- Les réservoirs et les citernes de CO₂, sur 15 ans au lieu de 8 ans,
- Les bâtiments, principalement le gros œuvre, sur 40 ans au lieu de 15 ans.
- A l'inverse les châssis de cadres et les palettes, précédemment amortis sur 15 ans, le sont dorénavant sur 10 ans.

Il en est résulté une augmentation de la dotation aux amortissements de 177.558 EUR.

Comme nous en avons la possibilité, un amortissement dérogatoire a été comptabilisé pour ce même montant, au passif du bilan, ce qui conduit en définitive à neutraliser l'impact des modifications intervenues pour se conformer aux nouvelles règles.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant la méthode linéaire ou dégressive, en fonction de la durée réelle d'utilisation et selon les taux ci-dessous :

- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20% à 100%
- Aménagements de terrain	
* sur sol propre	6.67% à 20%
* sur sol d'autrui	
- Constructions	2.50% à 10.00%
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6.67% à 33.33%
- Matériel de transport	6.67% à 20%
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10% à 33.33%
- Emballages récupérables et divers	5% à 10%

Elément : 1
Note : 1 (suite 4)

B – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture de chaque exercice la valeur actuelle des titres est déterminée selon une méthode multicritère intégrant la rentabilité et les perspectives d'avenir de la société.

Dans le cas où la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est enregistrée d'un montant égal à la différence.

C - STOCKS ET EN-COURS

Les matières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

D - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances Clients font l'objet d'une provision statistique sur la base du risque de non recouvrement. En 2021, cette analyse statistique a été affinée pour mieux prendre en compte notre capacité à recouvrer des créances échues. Cette évaluation, inspirée de la norme IFRS 9, fait ressortir une amélioration substantielle du taux de recouvrement des créances anciennes. Ce changement d'estimation résulte en une reprise de la provision générale créances douteuses de 56.451 EUR.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les pertes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

E - DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banques ou en caisses ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F - ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers, soit 61.241 EUR, ont été incorporés dans les comptes d'achats correspondants.

Elément : 1
Note : 1 (suite 5)

G - CHARGES DU PERSONNEL

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

H - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens, gaz et matériels annexes, et de services sont comptabilisés au moment de la réalisation de la vente ou de la prestation de service.

Le chiffre d'affaires à l'exportation ne concerne que les ventes directes exportées. Les fournitures destinées à l'exportation, vendues en suspension de taxe sont incluses dans le chiffre d'affaires "France".

I - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

J - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Compte tenu des positions contradictoires de la jurisprudence dans ce domaine, il a été considéré :

- en l'absence d'acceptation formelle par les clients, des clauses de cette nature insérées, par la société dans ses conditions générales de vente et de livraison, aucun montant ne devrait être inscrit au pied du bilan dans la case réservée aux valeurs réalisables assortie d'une telle clause ;

- en l'absence d'acceptation écrite de cette clause, par la société, lorsqu'elle figurait dans les conditions générales de ventes des fournisseurs, ses stocks et ses immobilisations lui appartenaient en pleine propriété.

Cette clause de réserve de propriété est, par ailleurs, sans effet sur les transactions intergroupe.

Elément : 1
Note : 1 (suite 6)

K – PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Elles sont calculées selon la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges à caractère commercial et fiscal et des provisions pour médailles du travail et droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Les montants calculés pour les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite sont déterminés par un actuaire indépendant selon la méthode des proratas.

Les hypothèses actuarielles utilisées varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations notées AA et +.

Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur des engagements pour l'exercice clos le 31/12/2021 est de 0.75%.

Elément : 1

Note : 2

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

1. Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2021, au titre du contrôle légal des comptes annuels, s'élève à 84.600 EUR.
2. Le montant des transactions effectuées avec les sociétés liées, filiales et participations du groupe Messer, ont été conclues aux conditions normales du marché sauf celles consécutives à une fusion, division et contribution non monétaire qui sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.
3. Messer France n'exerce pas d'activités ayant un caractère de recherche fondamentale. Les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations de développements applicatifs ne constituent pas de la recherche pure selon les instructions du manuel comptable du groupe Messer.
4. Messer France ne s'est pas engagée sur ses achats d'électricité en 2022.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	1		D8	2		D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	7 544 309		KE			KF	293 440	
CORPORELLES	Terrains				KG	8 423 905		KH			KI	240 737	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	10 459 264		KK			KL	28 020	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	9 021 125		KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	5 741 490		KQ			KR	340 098	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	239 700 063		KT			KU	10 672 348	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	414 829		KW			KX		
		Matériel de transport*			KY	26 418 079		KZ			LA	482 158	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 838 049		LC			LD	190 017	
		Emballages récupérables et divers *			LE	36 322 542		LF			LG	41 013	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	9 669 711		LI			LJ	11 688 220	
	Avances et acomptes				LK			LL			LM		
	TOTAL III				LN	350 009 057		LO			LP	23 682 611	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
Autres participations				8U	48 629 361		8V			8W			
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	126 094		1U			1V			
TOTAL IV				LQ	48 755 455		LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	406 308 821		ØH			ØJ	23 976 051		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN	1		CØ	3		DØ	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV	24 006		LW	7 813 743	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	0		LY	8 664 642	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	0		MA	0		MB	10 487 284		
		Sur sol d'autrui		IR	2 306		MD	2 306		ME	9 018 819		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	19 704		MG	19 704		MH	6 061 884		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	5 357 799		MJ	5 357 799		MK	245 014 612	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	11 984		MM	11 984		MN	402 845	
		Matériel de transport			IV	1 389		MP	1 389		MQ	26 898 848	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	536 088		MS	536 088		MT	3 491 978	
	Emballages récupérables et divers *			IX	819 822		MV	819 822		MW	35 543 733		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	6 234 245		MZ	0		NA	15 123 686	
Avances et acomptes				NC			ND			NE			
TOTAL III				IY	6 234 245		NG	6 749 092		NH	360 708 331		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7		
	Autres participations				IØ			ØX	0		ØY	48 629 361	
	Autres titres immobilisés				II			2B			2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	0		2F	126 094	
	TOTAL IV				I3			NJ	0		NK	48 755 455	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	6 234 245		ØK	6 773 098		ØL	417 277 529		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 733 491	PF	278 582	PG	24 005	PH	6 988 068			
TOTAL I		RK	6 733 491	RM	278 582	RN	24 005	RO	6 988 068			
Terrains		PI	4 556 214	PJ	169 435	PK	0	PL	4 725 649			
Constructions	Sur sol propre	PM	7 741 581	PN	143 453	PO	0	PQ	7 885 034			
	Sur sol d'autrui	PR	6 963 364	PS	321 912	PT	2 304	PU	7 282 972			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	3 883 853	PW	324 484	PX	18 737	PY	4 189 600			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	193 544 742	QA	8 787 562	QB	5 301 708	QC	197 030 596			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	265 368	QE	37 288	QF	11 983	QG	290 673			
	Matériel de transport	QH	18 371 333	QI	1 261 550	QJ	1 387	QK	19 631 496			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 281 155	QM	235 007	QN	526 135	QO	2 990 027			
	Emballages récupérables et divers	QP	30 494 670	QR	726 986	QS	819 827	QT	30 401 829			
TOTAL II		QU	269 102 280	QV	12 007 677	QW	6 682 081	QX	274 427 876			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	275 835 771	QP	12 286 259	QQ	6 706 086	QR	281 415 944			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1		N2		N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS	RT	RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	59 870	Q3	Q4		Q5	624	Q6		Q8	59 246	
Constructions	Sur sol propre	Q9	93 578	R1		R2	25 254	R4		R5	68 324	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7		S8		S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	890 769	T4	T5		T6	530 621	T7		T8	360 148	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		
	Matériel de transport	U8	260 949	U9		V1	316 355	V3		V4	(55 406)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W2		
Emballages récup. et divers	W4	12 172	W5		W6	266 925	W8		W9	(254 753)		
TOTAL II	X2	1 317 338	X3	X4		X5	1 139 779	X6		X7	177 559	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM				NO		
Total général (I+II+III)	NP	1 317 338	NQ	NR		NS	1 139 779	NT		NU	177 559	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 317 338	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	1 139 779	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	177 559	
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise <u>SASU MESSER FRANCE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	10 760 719	1 317 338	1 139 779	10 938 278	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	10 760 719	1 317 338	1 139 779	10 938 278	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	167 500	40 000	0	207 500	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	8 159 971	423 990	1 866 472	6 717 489	
TOTAL II	5Z	8 327 471	463 990	1 866 472	6 924 989		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		– corporelles	6E	1 396 921	6F	0	1 396 921
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	218 838	34 988	0	253 826	
	Sur comptes clients	6T	2 799 035	149 566	247 360	2 701 241	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	4 414 794	184 554	247 360	4 351 988	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	23 502 984	1 965 882	3 253 611	22 215 255	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 021 075	UF	2 085 832		
	– financières	UG		UH			
	– exceptionnelles	UJ	944 807	UK	1 167 779		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SASU MESSER FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	126 094	UV	126 094	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 131 307		3 131 307					
	Autres créances clients		UX	32 392 277		32 392 277					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 738		1 738					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	72 504		72 504					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	481 596		481 596				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 391 082		2 391 082				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	33 700		33 700				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	463 223		463 223					
	Charges constatées d'avance		VS	289 829		289 829					
	TOTAUX		VT	39 383 350	VU	39 383 350	VV				
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	12 000 000		0		12 000 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 903 591		22 903 591						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 700 192		4 700 192						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 959 592		2 959 592						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	632 352		632 352					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	745 348		745 348					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 651 171		2 651 171						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 505 819		8 232 947					272 872	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 649 040		669 670		2 966 346			13 024	
TOTAUX		VY	58 747 105	VZ	43 494 863		14 966 346			285 896	
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	11 835 095	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Bilan au 31 décembre 2021

Elément : 6

Note : 7

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES CONCERNES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE
	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	
* Participations	2 416 144	46 213 217	
* Créances rattachées à des participations			
* Clients et comptes rattachés	32 290	640 331.3	567 390
* Autres créances	216 695	138 790	
* Charges constatées d'avance	235 500		
* Emprunts et dettes financières divers		12 000 000	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 703	2 243 615.07	
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	326 590	
* Autres dettes		-4 792 333	
* Autres produits financiers	130 656		
* Charges financières		506 848	

Bilan au 31 décembre 2021

Elément : 6

Note : 8

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Clients	
* Autres créances	0
	0

Bilan au 31 décembre 2021

Élément : 6

Note : 9

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	MONTANT
* Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 418 730
* Dettes fiscales et sociales	6 711 912
* Autres dettes	2 679 155
	21 809 797

Bilan au 31 décembre 2021

Élément : 6

Note : 10

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
* Résultat d'exploitation		
Loyers emballages		3 649 040
Frais fixes unité production	258 743	
Loyers terrains et locaux	0	
Licences	720	
Entretien	0	
Assurances	4 496	
Publicité	9 437	
Cotisations professionnelles	16 433	
Formation professionnelle	0	
Taxes diverses	0	
* Résultat exceptionnel	0	
	289 829	3 649 040

Bilan au 31 décembre 2021

Elément : 6

Note : 11

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Capital	22 663 320			22 663 320
Primes, réserves	60 704 609			60 704 609
Report à nouveau	3 459 882	6 673 564		10 133 446
Résultat	8 290 105	11 006 796		19 296 901
Subventions d'investissement	0	86 746		86 746
Provisions réglementées	10 760 719	1 317 338	-1 139 779	10 938 278
Autres	0			0
Total	105 878 635	19 084 444	-1 139 779	123 823 300

Bilan au 31 décembre 2021

Élément : 6

Note : 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE DE PARTS	VALEUR NOMINALE
* Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	2 266 332	10 €
* Nombre d'actions créées pendant l'exercice		
* Nombre d'actions composant le capital à la fin de l'exercice	2 266 332	10 €

Bilan au 31 décembre 2021

Elément : 6

Note : 13

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
Répartition par secteur d'activité et par marché géographique

	FRANCE	EXPORT & CEE	TOTAL
* Ventes de gaz	100 704 143.50	1 560 092	102 264 235
* Ventes de matériel	2 279 256.75	237 045	2 516 302
* Prestations de services	38 010 964.68	2 898 210	40 909 175
* Autres	1 798	0	1 798
	140 996 163	4 695 347	145 691 510

Bilan au 31 décembre 2021

Élément : 6

Note : 14

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
COURANT	14 798 624	3 287 450	11 511 174
EXCEPTIONNEL	252 346	116 362	135 984
TOTAL	15 050 970	3 403 812	11 647 158

Bilan au 31 décembre 2021

Élément : 7

Note : 15

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Accroissements :		
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	0	
	0	
Accroissements de la dette future d'impôts	0 x 30,67 %	0
Allègements :		
Provisions non-déductibles l'année de comptabilisation	6 089 429	
	6 089 429	
Allègements de la dette future d'impôts	6 089 429 x 30,67%	1 867 628
Déficits reportables		0

EFFECTIF MOYEN

Au 31 décembre 2021, l'effectif s'élevait à 372 personnes.

L'emploi de personnel intérimaire représente sur l'année une moyenne de 7 personnes.

L'effectif moyen mensuel a été de 367 personnes réparti de la façon suivante :

	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2020	PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Ingénieurs et cadres	165	160	
Agents de maîtrise	156	155	
Employés	0	5	
Ouvriers	40	35	
Apprentis	11	8	
Contrats de professionnalisation	0	0	
TOTAL	372	363	
dont hommes	273	267	
femmes	99	96	

Bilan au 31 décembre 2021

Elément : 9

Note : 17

IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES
MESSER SE & Co KGaA Messer - Platz 1 D-65812 BAD SODEN Allemagne	2 266 332

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENU (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRE DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA STE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DU DERNIER EXERCICE ECOULE	BENEFICE OU (PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSER.
				BRUTE	NETTE						
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
MESSER IBERICA DE GASES SAJ Autovia Tarragona Salou E - VILASECA	1 924 000	16 650 000	100.00	45 444 000	45 444 000			65 457 000	509 000		
MESSERGAS UNIP Avenida 5 de Outubro n° 151 P - LISBOA	5 000	383 896	100.00	769 217	769 217			3 534 879	291 862		
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
SOPROGAZ SNC SIRET 38290643600011 Rue de l'Industrie ZI 2 60000 BEAUVAIS	15 245	32 846	50.00	7 622	7 622			9 653 854	1 121		
LIMES SAS SIRET 49335707300011 21 Route du Plessis Bouchet 44800 NANTES	4 800 000	103 764	50.00	2 400 000	2 400 000			4 938 783	1 054		
LIDA SAS SIRET 422020750 95 Avenue des Arrivaux 38070 ST-QUENTIN-FALLAVIER	39 500	3 950	21.50	8 522	8 522			11 319 370	340 139	130 656	

Messer France
Société par actions simplifiée
Au capital de 22.663.320 euros
Siège social : 24, quai Gallieni – 92150 Suresnes
300 560 588 R.C.S. Nanterre

(ci-après la *Société*)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ET
EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le 30 juin,

La société **Messer Industries GmbH**, une société à responsabilité limitée de droit allemand constituée sous forme de *Gesellschaft mit beschränkter Haftung* et dont le siège social est situé Messer Platz 1, 65821 Bad Soden, Allemagne, immatriculée au tribunal local (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 111628 (ci-après l'*Associé Unique*), au capital social de 30.391,00 EUR, détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, dûment représentée à l'effet des présentes,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant, conformément à l'article 19 des statuts de la Société :

A titre extraordinaire :

- Clarification des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société relatifs au Commissaire aux comptes, au regard de la faculté de désigner un Commissaire aux comptes suppléant conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce et modifications corrélatives des statuts ;

A titre ordinaire :

- Examen du rapport de gestion du Président ;
- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Nomination du Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités.



Le cabinet KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire de la Société, et le Comité Social et Economique de la Société ont été informés de la prise des présentes décisions.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes décisions :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- les comptes sociaux de la Société
- le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

A titre extraordinaire :

Première décision

Suppression des dispositions statutaires relatives à la nomination d'un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants, modifications corrélatives des statuts

L'Associé Unique décide de supprimer :

- le deuxième paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société qui stipule :

« Un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée. »

et

- le douzième paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société qui stipule :

« En cas de démission du Commissaire aux comptes titulaire, le Commissaire aux comptes suppléant accède de plein droit aux fonctions de ce dernier pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci. »

Et de modifier (en gras) corrélativement la structure de l'article 18 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :



« **ARTICLE 18** **COMMISSAIRES AUX COMPTES** »

Le contrôle de la Société est exercé, lorsque les conditions légales sont réunies et dans les conditions fixées par le Code de commerce, par un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et/ou suppléants exerçant leur mission conformément à la Loi.

Le ou les Commissaires aux comptes titulaires et/ou suppléants sont nommés, lorsque les conditions légales sont réunies et dans les conditions prévues par le Code de commerce, pour 6 (six) exercices sociaux ; leurs fonctions expirent à l'issue de la décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés statuant sur les comptes du sixième exercice social, dans les conditions et avec les effets prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Au cours de la vie sociale, le ou les Commissaires aux comptes titulaires et/ou suppléants sont renouvelés, remplacés et nommés par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires.

Afin de préserver l'indépendance des Commissaires aux comptes à l'égard de la Société et de ses dirigeants, toute nomination de Commissaire aux comptes est soumise aux règles d'incompatibilité édictées par la Loi.

Le ou les Commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la Loi.

Plus particulièrement, ils ont pour mission permanente :

- *de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société,*
- *de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur,*
- *de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes de la Société.*

Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

*Le ou les Commissaires aux comptes sont nécessairement **convoqués** à l'occasion des décisions de l'associé ou de la collectivité des associés **qui requièrent leur présence**.*

Le ou les Commissaires aux comptes sont indéfiniment rééligibles. Leur renouvellement doit être décidé par l'associé unique ou la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires, la reconduction tacite dans leurs fonctions étant inopérante.

*Le ou les Commissaires aux comptes peuvent démissionner de leurs fonctions **pour des motifs légitimes dans les conditions fixées par le code de déontologie de la***

profession figurant en annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce partie réglementaire, ~~même pour simple convenance personnelle~~ et à condition de ne pas exercer ce droit d'une manière préjudiciable à la Société.

*En cas de faute ou d'empêchement, **le ou** les Commissaires aux comptes peuvent être relevés de leurs fonctions avant l'expiration normale de celles-ci mais seulement par décision de justice.*

La révocation du Commissaire aux comptes peut être demandée par :

- *le Président de la Société ou, le cas échéant, le Directeur Général ;*
- *l'associé unique ou la collectivité des associés ;*
- *un ou plusieurs associés représentant le pourcentage du capital social requis par la Loi;*
- *le Comité Social et Economique ;*
- *le Ministère public.*

La demande de révocation du Commissaire aux comptes doit être présentée devant le Président du Tribunal de Commerce qui statue en la forme des référés. »

Le reste de l'article 18 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

A titre ordinaire :

Deuxième décision

Examen et approbation des comptes annuels

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- de prendre acte des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard du 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts mentionnées dans le rapport de gestion du Président.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.



Troisième décision

Quitus

L'Associé Unique décide

- de donner quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide

- d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élevant à 11 006 796 (onze millions six mille sept cent quatre-vingt-seize Euros :

- Affectation au poste de Report à Nouveau **11 006 796 Euros**

Soit la somme de : **11 006 796 Euros**

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Cinquième décision

Nomination du Commissaire aux comptes

L'Associé Unique, constatant que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant viennent à expiration ce jour, conformément aux statuts, décide :

- de renouveler en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés de la Société, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :



KPMG S.A.

SA au capital de 5.497.100 Euros,
Immatriculée au RCS de Nanterre, sous le n° 775 726 417,
Dont le siège social est 2, avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 Paris la Défense
Cedex

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait respectivement connaître par avance qu'il acceptait son mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi.

L'Associé unique prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce, il n'est pas nécessaire de nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Sixième décision

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités et de manière générale faire tout ce qui est ou sera nécessaire et signer tout document en vue de l'exécution des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique :



Messer Industries GmbH
Par : **Carsten Knecht**

